

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 96 Subvention à l'association Son/Ré – Son et recherche électroacoustique (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique, 32, rue de Toul, 75012 Paris, au titre de ses activités 2012. D01831.-2012_00934.- 29021

Article 2 : La dépense correspondante soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture